

PROCLAMATION

DE LA

MUNICIPALITÉ D'AVIGNON,

Sur la distribution des Grains.

5 nivose an 2.

LA MUNICIPALITÉ ne sauroit être indifférente aux troubles qu'excite la vente des blés dans les marchés ; c'est avec la plus vive douleur qu'elle voit que la malveillance y a plus de part que la rareté des grains. Citoyens, soyez calmes, et vous serez approvisionnés : la disette n'est que factice et occasionnée seulement par les agitations sourdes de ceux qui veulent vous asservir : repoussez loin de vous ces perfides insinuations ; dissipez de vos esprits ces craintes mal fondées ; soyez tranquilles, vos magistrats prennent tous les moyens pour que les marchés soient abondamment approvisionnés ; mais, citoyens, toutes leurs sages mesures seroient inutiles, si vous ne vous montrez soumis et obéissans aux lois. Pour obvier à tous les inconvéniens qui ont eu lieu jusqu'à ce jour dans la vente der grains, le conseil municipal a jugé à propos de nommer des commissaires, qui seront chargés respectivement de faire la

024

visite d'une ou de plusieurs isles qui pourront leur être affectées, pour recevoir les déclarations des citoyens, et savoir au juste ceux qui ont des grains ou farines, ainsi que ceux qui n'en ont point du tout, et pour qu'il leur soit délivré des billets par lesdits commissaires, tous les primdi de chaque décade, dans leurs maisons respectives et à l'heure qui sera indiquée par eux : et pour que personne n'ignore le commissaire à qui il faut qu'il s'adresse pour avoir des billets, nous les plaçons ici, ainsi que les isles qui leur sont affectées.

Rôle des Commissaires des Isles.

Joseph Bigot, dit la Marche.	Isl. N°.	1 2
Bourrely, *fileur à soie.*	N°.	3 4
Esprit Mourard, fileur à soie.	N°.	5 6 7
François Gamonnet. . . .	N°.	8
François Teste, salpêtrier. .	N°.	9
Joseph Pavin, fabricant. . .	N°.	10 11
Thomas Morel, aubergiste. .	N°.	12 13 14
Vincent, cafetier.	N°.	15 78
Pommier, aubergiste. . . .	N°.	16
Agricol Delpuech.	N°.	17 18 19
Cornillon aîné.	N°.	20 21
Tarascon, tisseur à toile . .	N°.	22
Revol.	N°.	23 24
Artaud aîné.	N°.	25 26 27
Agricol Bernard.	N°.	28
Meton	N°.	29
Joseph Arnaud, dit le borgne	N°.	30 31 32 33 34
Mourete		39 45
Reynard, sculpteur. . . .	N°.	35 36
Rabigot . , ...	N°.	37 38



Toussaint Rayne. . . . . Isl.	N°.	40	41	
Amic, fabricant d'indienne .	N°.	42	43	44
Gros, fileur à soie . .	N°.	46		
Marioti, marbrier . .	N°.	47	48	
Blisson, maçon . . .	N°.	49		
Mathieu fils, Boulanger .	N°.	50	51	
Fouque père, tanneur .	N°.	52		
Henri Cornillon . .	N°.	53	54	
Etienne Auzeraud . .	N°.	55	56	
Henri Cornillon . .	N°.	57	58	
Repose, rélieur . .	N°.	59		
Arnavon fils . . .	N°.	60		
Gautier cadet . . .	N°.	61	62	63
Baculard, Cordonier . .	N°.	64		
Bertet, notable . . .	N°.	65		
Rat cadet . , . .	N°.	66		
Coste, revendeur . .	N°.	67		
Fouque, Broquier . .	N°.	68		
Maire, Four de la terre . .	N°.	69		
Baculard fils, géomètre .	N°.	70		
Seysson	N°.	71		
Pithon cadet, ferblantier .	N°.	72		
Clavel, marchand d'indienne .	N°.	73		
Chabrol, cordonnier . .	N°.	74		
Bellon cadet . . .	N°.	75	76	
Bioulès fils . . .	N°.	77		
Meynaud, doreur . .	N°.	79	80	
Frontin aîné . , .	N°.	81	82	
Gleyze . . . r	N°.	83		
Bagnol, serrurier . .	N°.	84		
Tissot, juge . . .	N°.	85		
Pepin aîné, tailleur . .	N°.	89		
Fabre, broquier . .	N°.	86	87	

Anrés cadet	Isl.	N°.	88	95		
Combe, marchand de bois		N°.	90	91		
Tournel, marchand de vin		N°.	92	93	94	
Croze		N°.	95			
Farnier		N°.	96	97		
Tourreau, marchaud de vin		N°.	98			
Bernard, Tourneur		N°.	99			
Combette		N°.	100	101		
Desaiffres, père et fils		N°.	102			
Jalabert fils		N°.	103	104		
Raspay, doreur		N°.	105	106		
Pila		N°.	107			
Ager, horloger		N°.	108	109		
Petit, tailleur		N°.	110	111		
Benoît, officier municipal		N°.	112	113	114	
Bonevaux, jardinier		N°.	115			
Chevalier, ménager		N°.	116			
Lambert fils, cartonier		N°.	117			
Bonenfant		N°.	118	119	120	121
Alliey, rue Calade		N°.	122	123	124	
Bassinet fils		N°.	125	136		
Bondon, tapissier		N°.	127	128		
Mouriés, imprimeur		N°.	129	132		
Durand, fourrier du district		N°.	130	131		
Graville, notable		N°.	133	134		
Brunet, commis au district		N°.	135	126		
Faure cadet, maçon		N°.	137	155		
Fialon cadet		N°.	138			
Chabanon, chapelier		N°.	139			
Tassel, horloger		N°.	140	141		
Guerrier, tapissier		N°.	142			
Despas, père et fils		N°.	143			
Rousseau père et fils, couteliers.		N°.	144			

Cognac aîné, fondeur	. Isl.	N°.	145 147
Pierre Claret, cordonnier	.	N°.	146
Veissière, notable .	.	N°.	148
Barreau, porte-Ferruce	.	N°.	149 150
Laurent, cafétier .	.	N°.	151 152
Soumille aîné, Bourrelier	.	N°.	153
Désandré, charron .	.	N°.	154
Berthier cadet . .	.	N°.	156
Charles Gravil . .	.	N°.	157

Nous plaçons également les instructions pour les commissaires ; elles serviront et aux uns et aux autres.

Les Commissaires ci-dessus, et nommés par le conseil municipal de cette commune dans la séance de ce jourd'hui 5 Nivose, pour faire la visite des blés et farines et délivrer des billets à ceux qui n'en auront point, pour aller en acheter aux marchés respectifs, seront chargés :

1°. De faire le dénombrement des citoyens qui habitent les maisons de leurs arrondissemens ; de bien distinguer famille par famille, et de prendre les numéros de chacune.

2°. Ils exigeront la déclaration de chaque chef de famille, des grains et farines qu'ils peuvent avoir.

3°. Ils feront deux colonnes séparées, l'une contenant ceux qui ont des grains ou farines, l'autre ceux qui n'en ont pas.

4°. Ceux qui n'ont ni blé ni farine seront tenus d'aller prendre des billets, le primdi de chaque décade, chez les commissaires des isles où leurs maisons se trouvent situées ; sur lesquels billets il sera désigné le nombre des personnes dont est composée la famille du requérant.

5°. Chaque commissaire fera des listes des personnes qui ont de blé ou de farine, et de celles qui iront en

acheter au marché, en nombre égal à celui des boulangers, pour leur en délivrer une à chacun, afin d'éviter que ceux qui ont du blé pour cuire, n'aillent encore acheter du pain.

6°. Les commissaires, en délivraut les billets, voudront bien se conformer aux bases que nous avons établies ci-dessous, fondées sur les règles générales :

SAVOIR, pour dix jours :

Pour une personne,	poids de marc	14 livres.
Pour deux		28
Pour trois		42
Pour quatre		56
Pour cinq		70
Pour six		84
Pour sept		98
Pour huit		112
Pour neuf		126
Pour dix		140

Le reste, à proportion, s'il se trouvoit des familles plus nombreuses, en augmentant de 14 liv. pour chaque personne.

On prévient que ceux qui auront fait ou qui feront des déclarations fausses, seront regardés comme accapareurs, et comme tels, poursuivis et punis avec toute la rigueur de la loi.

Il y aura quatre marchés établis, savoir : aux ci-devant pénitens noirs, à la place d'armes, à Saint-Didier et à Saint-Laurent.

Les citoyens qui habitent les isles comprises depuis numéro 1 jusques et inclus 36, iront acheter le blé aux ci-devant pénitens noirs.

Ceux depuis numéro 37 jusques inclus 76, à la place d'armes.

Ceux depuis numéro 77 inclus 114, à Saint-Didier.

Et depuis numéro 115 inclus 157, à Saint-Laurent.

Les commissaires, en conséquence, voudront expédier les billets pour le marché, dans l'arrondissement duquel leurs Isles se trouvent situées.

Fait à Avignon, en conseil municipal, le 5 Nivose, an deux de l'Ére française Républicaine.

J. F. ROCHETIN, *Maire*; SALVADOR, LIOTARD, MAYNAUD, ANRÉS, BIOULÉS père, BARBENTAN, RASSIS, LAPIERRE-FERDINAND, PERROT, THIVELLIER, BENOIT cadet, R. RASPAY, H. CORNILLON, *Officiers Municipaux*; Jh. FABRE, *Agent national.*

RAT cadet, *Secrétaire greffier.*

A AVIGNON, shez VINCENT RAPHEL, Imprimeur du Département et de la Municipalité.

629

630 f 4

Comité Revolutionnaire nommé par le rep^t. goupilleau le 28 fructidor an 2 - 14 7bre 1794

. guillaume Sallete ainé md^t. Soies d'avig.
. guillaume dapui md. id.
. andré Brunet distillateur id
. alexis petit tailleur id.
. joseph faure fabrig^t. d'etoffes id
. louis brouliere pere negt. id
. abraham bertle salpetrier id
. franc. andré gudin negt,
. pierre juzand godeures commis
. pierre blanc fils cultivateur de mauber
. esprit villon maçon de Sorgues,
. franc. Diat cultivateur de l'isle.

ils formaient le Comité Revolutionnaire de tout le district d'avignon